



# RAPPORT D'ACTIVITE 2022

MARS 2023

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
DU PAS-DE-CALAIS



# SOMMAIRE

1. Édito de Claude Girault et organigramme de la Direction.....	3
2. Notre réseau et nos moyens.....	5
Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) : contexte national et point d'étape local.....	7
L'accueil des publics et le référentiel Services Publics +.....	7
Les ressources humaines et la formation professionnelle.....	8
Les ressources budgétaires, immobilières et logistiques.....	9
Les conditions de vie au travail et la vie de la Direction.....	10
3 . Notre activité : des missions de service, de soutien et de contrôle.....	13
3.1. L'actualité de nos missions en 2022.....	13
Le transfert des taxes d'urbanisme.....	13
Les CDL, un nouveau métier à la DGFIP.....	13
Le déploiement de la nouvelle nomenclature comptable M57.....	14
Le filet de sécurité inflation.....	15
Le dispositif "signaux faibles" en 2022.....	15
La consolidation du "zéro-cash" dans le département.....	15
Les opérations domaniales marquantes de 2022.....	16
La mise en place du partenariat DDFiP/URSSAF en 2022.....	16
L'activité des huissiers.....	17
La sécurisation des situations juridiques complexes par la production de rescrits.....	17
Une nouvelle mission à compétence supra-départementale à la DDFiP : le Pôle National de Contrôle des Particuliers de Béthune.....	18
Le retour d'expérience sur la création des SGC.....	18
3.2. Panorama de notre année en 2022.....	20
4. Notre cahier statistique de 2022.....	25
5. Nos résultats.....	34

## **1. Édito de Claude Girault et organigramme de la Direction**

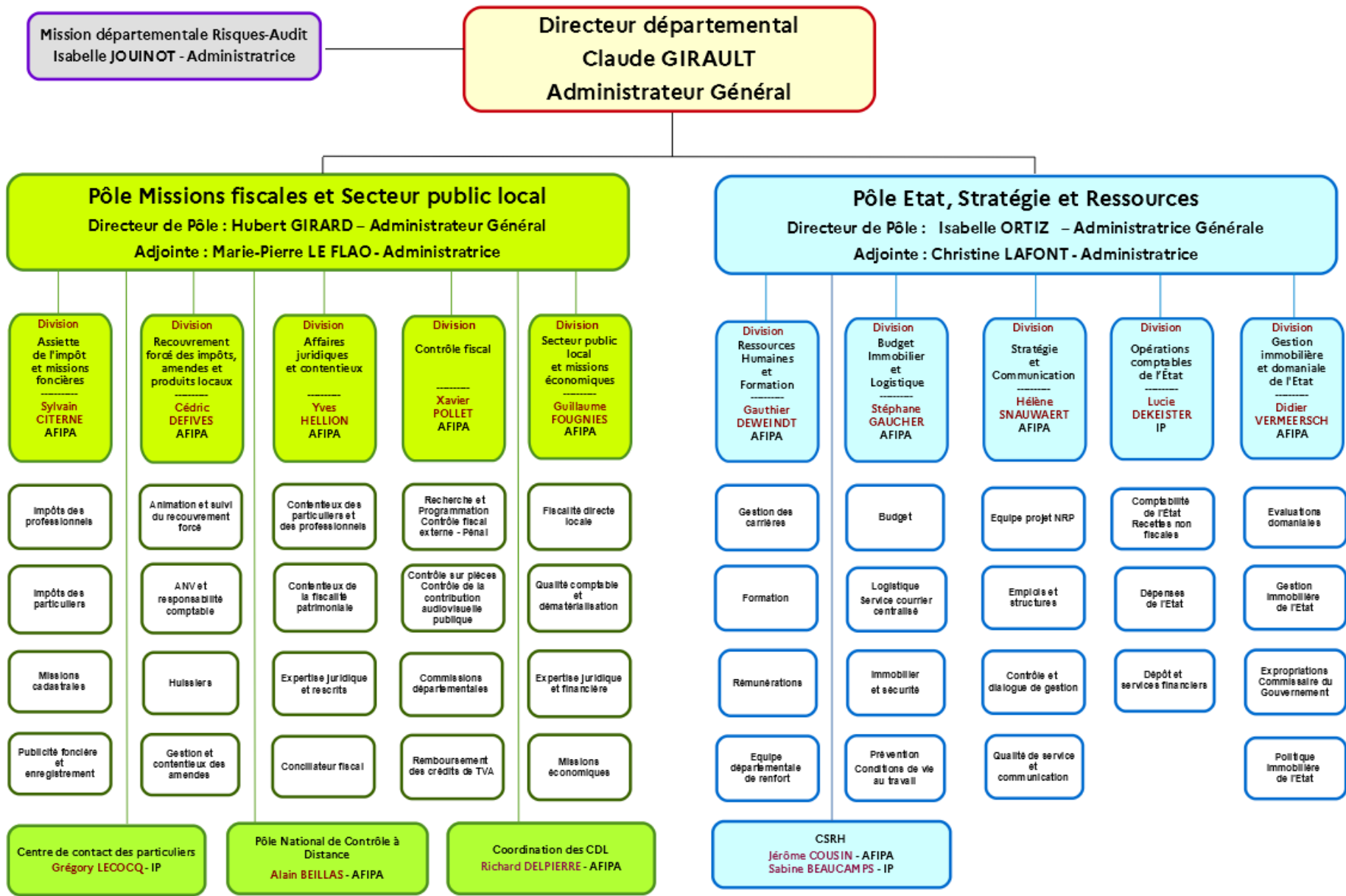
L'année 2022 restera naturellement la pire de toutes celles vécues par la direction départementale du Pas-de-Calais, avec l'assassinat le 21 novembre de Ludovic Montuelle et l'odieuse agression subie par l'inspectrice vérificatrice qu'il accompagnait. Personne n'aurait jamais pu penser pareille atteinte à nos agents. Nos équipes, à commencer par celles de la brigade d'Arras et celles du contrôle fiscal dans le département, ont subi un traumatisme qui restera dans nos esprits.

Mais de ce choc ignoble nous allons naturellement tirer des enseignements : tout de suite après les faits, une enquête a été ouverte au plan local et un groupe de travail a été lancé au plan national, chacun ayant vocation à revoir de manière adaptée l'ensemble de nos organisations et processus de travail pour réduire les risques, même s'il faut reconnaître que le risque Zéro n'existe pas. J'ai bon espoir que ces recommandations seront suivies d'effet et apporteront des réponses concrètes et bénéfiques à nos équipes au contact des usagers, et pas seulement dans le domaine du contrôle fiscal.

Sinon, l'année 2022 aurait été marquée par des actions plus positives et satisfaisantes : poursuite de la réorganisation de notre réseau avec, en particulier, le déploiement des conseillères et conseillers aux décideurs locaux, accueillis avec attention et intérêt dans nos collectivités locales, travaux préparatoires pour la constitution d'un service départemental des impôts fonciers, dans une dynamique participative des équipes assez inédite en vérité ; mais aussi fusion des services des impôts des entreprises de Calais et Saint-Omer, ou de Boulogne et Montreuil sur mer.

S'agissant de nos équipes, je veux souligner le travail remarquable accompli par tous dans le cadre du Grand Remue-méninges de la DGFIP, qui a conduit de très nombreux cadres et agents à contribuer à écrire notre avenir, ou l'important engagement de nombreux encadrants dans l'écriture du modèle managérial, qui souligne la place de plus en plus marquée qu'occupent les préoccupations managériales pour les équipes de la DGFIP.

Notre rapport d'activité 2022 présente l'ensemble de ces actions, résultat d'un travail de l'ensemble de nos équipes que je remercie chaleureusement : ce travail est d'abord le leur, au service de nos publics. Ceux-ci nous remercient vivement de cet engagement en nous plaçant une nouvelle fois en 2022 en tête du baromètre de l'institut Delouvrier, preuve tangible de résultat, mais aussi engagement à toujours améliorer nos services et nos organisations !

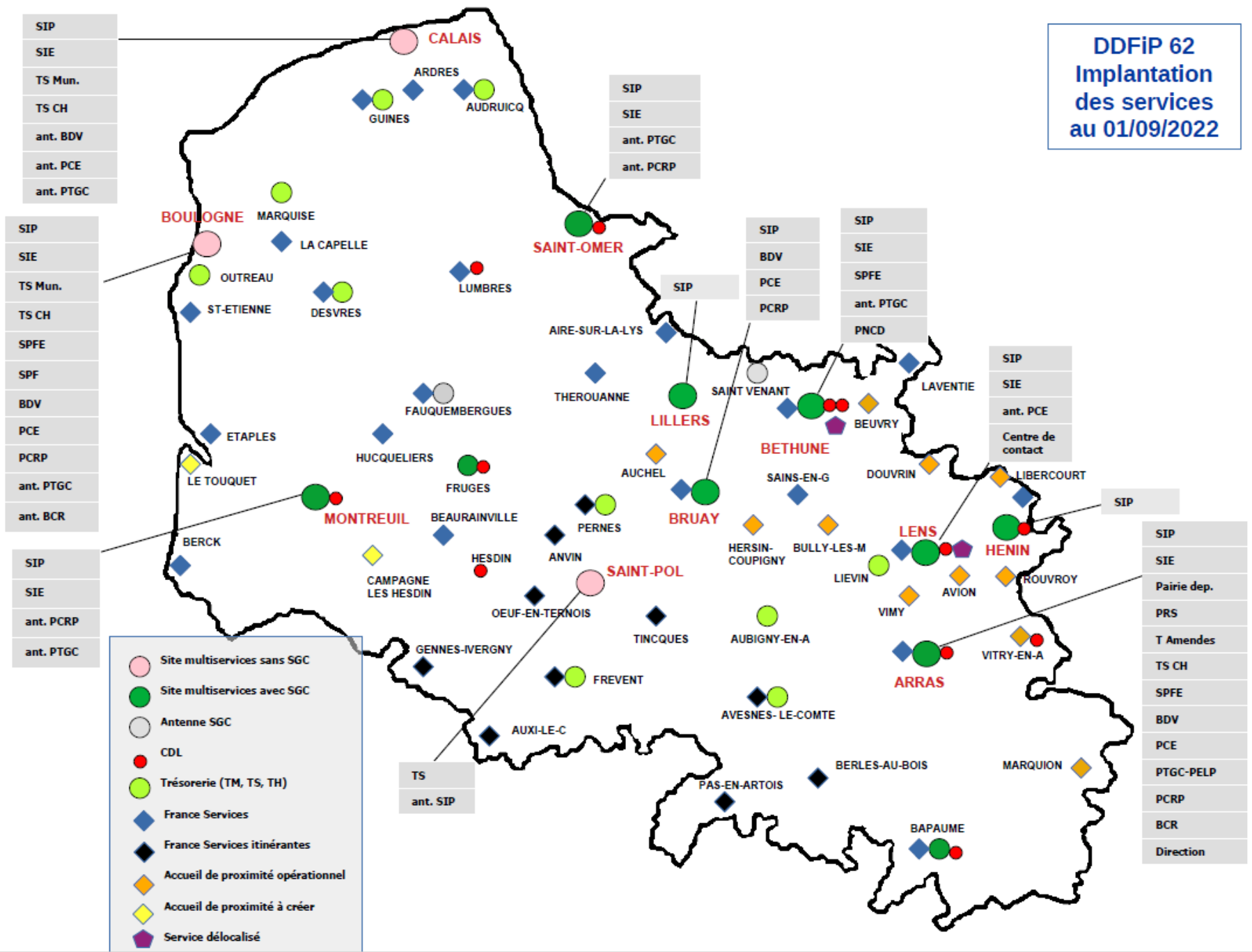


## 2. Notre réseau et nos moyens

Géographie et démographie	
Superficie	6 671 km <sup>2</sup>
Nombre d'habitants	1 466 743
Nombre de communes	890
Nombre d'intercommunalités	19

La DGFIP dans le Pas de Calais	
<b>Les emplois</b>	
1 388 emplois au 31/12/2022	
127 cadres A+	
228 cadres A	
626 cadres B	
407 cadres C	
<b>Les services et les sites</b>	
70 services répartis sur 34 sites :	
1 Direction Départementale	1 Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre (PTGC)
10 Services des Impôts des Particuliers (SIP)	1 Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP)
7 Services des Impôts des Entreprises (SIE)	1 Pôle d'Evaluation Domaniale
3 Services de Publicité Foncière et d'Enregistrement (SPFE)	1 Centre des Contacts des Particuliers
3 Brigades de Vérification (BDV)	9 Services de Gestion Comptable (SGC)
1 Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR)	16 Trésoreries du Secteur Public Local
3 Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE)	4 Trésoreries Hospitalières
3 Pôle de Contrôle des Revenus et des Patrimoines (PCRP)	1 Trésorerie Amendes
1 Pôle de Recouvrement Spécialisé	1 Paierie départementale
1 Pôle National de Contrôle à Distance (PNCD)	

**DDFIP 62**  
**Implantation**  
**des services**  
**au 01/09/2022**



## **Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) : contexte national et point d'étape local**

Engagé à partir de 2020 dans le département du Pas-de-Calais, le déploiement du nouveau réseau a connu des avancées significatives en 2022.

Au niveau de l'organisation de la tenue des comptes publics locaux, les Services de Gestion Comptables d'Arras (SGC), Bapaume et Saint-Omer ont été installés le 1er janvier 2022, puis celui de Montreuil-sur-Mer le 1er septembre 2022. Avec ces services de gestion, la mission de conseil assurée par les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) a aussi pu démarrer auprès des élus. Ainsi, les CDL de la CU d'Arras, de la CC d'Osartis-Marquion, de la CC du Sud-Artois, de la CA du Pays de Saint-Omer, de la CC du Pays de Lumbres, de la CA des Deux-Baies-en-Montreuillois et de la CC des Septs Vallées ont pu prendre leurs fonctions.

Pour ce qui concerne la gestion fiscale, les SPF-E de Boulogne 1, Boulogne 2 et Saint-Omer ont pu fusionner en début d'année. Le réseau des SPF-E se voit désormais durablement consolidé dans le département.

Par ailleurs, la compétence impôt des dernières trésoreries mixtes a pu être transférée à leur SIP de rattachement dès les premiers jours de 2022.

La stabilisation du réseau s'est accompagnée de la poursuite des relocalisations de services cette année 2022. Après le Centre de Contacts des Particuliers de Lens en 2021, c'est le Pôle National de Contrôle à Distance de Béthune qui a pu être inauguré en septembre dernier. La DDFiP du Pas-de-Calais est, à ce titre, une des rares Directions départementales à accueillir deux services relocalisés.

### **L'accueil des publics et le référentiel Services Publics +**

#### *L'accueil des publics*

L'accueil des publics est une composante essentielle du NRP. Suite à une concertation approfondie, une nouvelle stratégie départementale d'accueil a été mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Elle s'appuie sur des plages d'accueil harmonisées et vise à développer le recours à l'accueil sur rendez-vous et le recours au contre-appel, l'accueil spontané restant privilégié pour les publics en difficulté.

L'offre de services en faveur des usagers s'appuie également sur le réseau des 47 France Services du département au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sur les 10 accueils de proximité mises en place sous la forme d'une permanence assurée sur rendez-vous par un agent de la DDFiP selon des modalités définies avec les maires concernés.

#### *La qualité de service*

*Hélène Snauwaert, responsable de la division de la Stratégie et de la Communication*

Le baromètre de l'Institut Paul Delouvrier qui constitue l'étude de référence pour mesurer l'évolution de l'opinion des Français à l'égard de leurs services publics a classé la DGFiP en première position des différents services publics évalués sur le critère du taux de satisfaction des usagers. Ce taux de satisfaction est mesuré à 82% sur son sondage de novembre 2022.

Localement, les accueils physiques et téléphoniques spontanés baissent respectivement de 8% et 5% en 2022. A contrario, le nombre de rendez-vous téléphoniques progresse de 14% et le nombre de demandes traitées lors des contre-appels de 35%.

Même si l'accueil sur rendez-vous reste minoritaire (moins de 10%), l'année 2022 poursuit la tendance observée en 2021 avec une progression significative de l'accueil sur rendez-vous, en particulier pour le canal téléphonique.

Concernant l'accueil dans un tiers-lieu, la Direction a mis en place 10 permanences en mairie et s'appuie sur le réseau des 47 France Services du département, dont 9 bénéficient d'une permanence hebdomadaire assurée par un agent de la DDFiP pendant les périodes de campagne. Près de 75% des demandes de rendez-vous dans un tiers-lieu sont traitées lors de l'appel préalable.

### **Les ressources humaines et la formation professionnelle**

#### *Focus sur une mission à compétence supra-départementale : le Centre de Service pour les Ressources Humaines :*

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des Ressources Humaines à la DGFIP en environnement SIRHIUS, le Centre de Services pour les Ressources Humaines (CSRH) d'Arras créé fin 2018, constitue l'un des 10 centres spécialisés en matière de rémunérations des personnels au sein de notre administration. Ce service de direction à compétence supra-départementale a son organisation propre et des relations avec les autres services de la chaîne de traitement des payes ; c'est-à-dire les services départementaux des ressources humaines en amont et les Services Liaison-Rémunération (SLR) en aval.

Le CSRH d'Arras a géré 9.974 payes dont 293 contractuels en 2022, relevant des 8 DR/DFiP qui lui sont assignées (Pas-de-Calais, Somme, Oise, Seine-Maritime, Eure, Val d'Oise Hauts-de-Seine et Yvelines). En 2022, le service a finalisé les travaux de déploiement du dossier numérique de l'agent. Il a aussi initié les opérations de transfert d'assignation comptable de ses payes depuis le SLR d'Amiens vers le SLR de Riom : ces opérations se déploieront par vagues jusqu'en 2024.

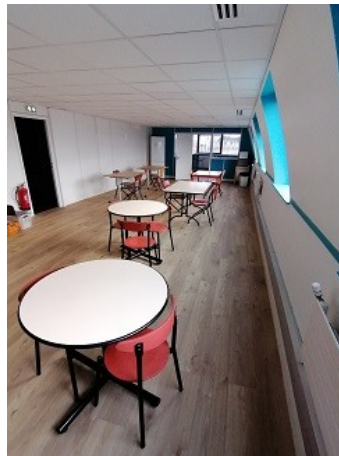
<b>Le CSRH en 2022</b>	
Nombre de payes gérées	9 974
Nombre de prises en charge comptables et administratives	1 986
Mouvements de payes moyens mensuels	11 000
Questions escaladées par le Service d'Information des Agents (SIA) traités	1 797



## Les ressources budgétaires, immobilières et logistiques

### Les principaux chantiers de 2022

#### Nouvelle cafeteria de Foch



#### Nouveaux locaux du PNCD de Béthune



#### Déménagement de la trésorerie de Berck



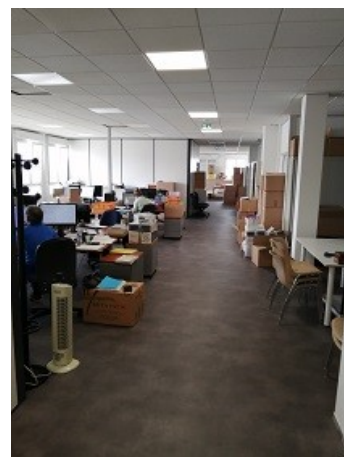
## Chantiers d'agencements et d'installation



SGC Arras



SGC Montreuil-sur-Mer



## Les conditions de vie au travail et la vie de la Direction

### *Le Fond pour l'Amélioration des Conditions de Vie au Travail (FACVTA)*

En vue d'améliorer le cadre de vie et d'environnement de travail des agents, le COM 2020-2022 prévoyait une expérimentation des budgets participatifs. Le protocole d'accord signé entre la Direction Générale et les organisations représentatives du personnel du 22 octobre 2021 a prévu la mise en place d'un "Fond pour l'Amélioration des Conditions de Vie au Travail" (FACVTA), doté de 10 millions d'euros.

L'enveloppe départementale pour ce fonds s'est élevée à 154 000 €.

La concertation des agents pour son utilisation s'est organisée par un sondage en ligne ayant recueilli 682 propositions réunies autour de 38 items. Puis un groupe de travail associant les organisations syndicales représentatives du CTL a permis leur examen. Ce projet a été soumis aux agents, puis au vote en CTL le 27 avril 2022.

Cette enveloppe, pratiquement consommée au 31 décembre 2022 a permis de financer 11 actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie au travail des agents de la DDFiP.

Le FACVTA en 2022		
Rang attribué en CTL	Action	Montant
1	Organisation d'une journée de cohésion	56 000 €
2	Aménagement des espaces extérieurs (table pique-nique, bancs, abris à vélo...)	9 320 €
3	Mobilier de bureau (fauteuils, sièges, chaises, ballons d'assise, bureau assis/debout...)	5 000 €
4	Installation de douches	38 592 €
5	Ping-pongs, baby-foots, billards...	11 000 €
6	Tables rondes sur les sujets sociaux : handicaps, égalité femmes-hommes, discriminations...	4 500 €
7	Séances de sophrologie	8 000 €
8	Aménagement d'un dispositif d'échanges de livres et de magazines	1 000 €
9	Gourdes	3 000 €
10	Mise à disposition de vélos électriques	5 000 €
11	Végétalisation et installation de plantes	13 000 €

### Focus sur les élections professionnelles

Comme tous les 4 ans, l'année 2022 a été une année d'élection des représentants du personnel à la DDFiP. Le scrutin s'est tenu du 1er au 8 décembre, sur un mode entièrement dématérialisé, avec accès au vote électronique depuis l'environnement France Connect.

1 089 votants sur 1 422 électrices et électeurs se sont exprimés, soit un taux de participation de 76,58 %, aboutissant à la répartition des sièges suivantes :

Les élections professionnelles de 2022 à la DDFiP	
FO	4 sièges
Solidaires	3 sièges
CFDT-CFTC	1 siège
CGT	1 siège
UNSA	1 siège

### Les réunions de cadres

En plus des séminaires, des groupes de travail, des dialogues de performance des services (individuels et collectifs), de la journée d'accueil des nouveaux arrivants dans le département, la DDFiP a organisé en 2022 :

- Un Comité de Direction (CODIR) plénier par mois : cette formation associe l'ensemble des responsables de Division en DDFiP, leur adjoint et deux représentants du réseau,
- Un séminaire de rentrée des cadres de Direction à Tilques,
- 4 Collèges des chefs de Service : le 21 janvier en distanciel, le 30 mars à la Coupole de Saint-Omer, le 6 juillet et le 29 novembre à la salle du Conseil Communautaire de Noeux-les-Mines.



*Réunion des chefs de service, le 29 novembre 2022 à Noeux-les-Mines*

### Le grand remue-méninges

Fin 2022, le Contrat d'Objectifs de et Moyens (COM), conclu pour la période 2020-2022 entre la DGFIP, le Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers et la Direction du Budget arrivera à son terme. Dans la perspective d'un nouveau contrat, et pour éclairer sa construction, le Directeur Général a souhaité une large réflexion des équipes sur l'avenir de la DGFIP.

Au sein de la DDFiP du Pas-de-Calais, les agents ont pu largement être associés à la consultation, en participant à des réunions organisées au sein des services, à des rencontres avec le directeur, ainsi qu'à un questionnaire qui leur a été adressé.

Au total, 85 réunions ont été conduites au sein du réseau (65 services, 12 divisions de la Direction, et 8 rencontres directes entre les agents et le Directeur départemental), associant 891 agents représentant 63% des effectifs de la Direction.

30 idées-force ont émergé de ces réunions. Elles gravitaient principalement autour des sujets liés aux ressources humaines, puis de l'accueil, des systèmes d'informations, des structures et de la communication. La synthèse de ces contributions locales a été communiquée à la Délégation Nord mi-juillet, elle a été présentée en Collège de chefs de service et par publication d'un article sur l'intranet.

### **3 . Notre activité : des missions de service, de soutien et de contrôle**

#### **3.1. L'actualité de nos missions en 2022**

##### **Le transfert des taxes d'urbanisme**

*Armelle Lefebvre, adjointe de la division de l'Assiette et des Missions Foncières*

Le transfert à la DGFIP de la liquidation des Taxes d'Urbanisme (TU), acté par l'article 155 de la Loi de Finances pour 2021, porte sur la taxe d'aménagement et la taxe d'archéologie préventive. Il concerne les autorisations d'urbanisme dont la demande a été déposée à compter du 1er septembre 2022.

Il s'accompagne de la mise en place, via le nouveau service en ligne GMBI (« Gérer Mes Biens Immobiliers »), d'un processus de dématérialisation des déclarations foncières et de TU : l'utilisateur télédéclore, sur la base d'un parcours unique et au regard de dispositions désormais unifiées en matière d'exigibilité des Taxes, les éléments afférents aux opérations foncières réalisées sur ses propriétés.

Le nouvel environnement applicatif (GesLoc) déployé au sein des services fonciers permet ensuite d'assurer, sur la base des télédéclarations et de manière automatisée, l'évaluation et la mise à jour des valeurs locatives foncières, ainsi que le calcul et la liquidation des TU.

Afin de permettre l'automatisation du calcul des TU est créé un référentiel ainsi qu'un outil de saisie des délibérations prises par les collectivités locales en matière de Taxe d'aménagement. Cet outil (DELTA) est mis à disposition des collectivités via le PIGP et permet une transmission automatique aux services de la DGFIP des données concernées.

Le transfert de la liquidation des TU s'accompagne également d'un transfert d'emplois issus des services de la DDTM (4 pour la DDFIP62), ainsi que d'un important volet « communication » à l'égard des collectivités et d'un large dispositif déployé en matière de formation interne.

##### **Les CDL, un nouveau métier à la DGFIP**

*Richard Delpierre, CDL de la CU d'Arras et coordinateur des CDL de la DDFiP*

En lien constant avec son SGC de rattachement, le CDL assure, via une démarche pro-active et une approche à 360°, une mission de conseil de trois niveaux :

- régulière, suivant les échéances annuelles rythmant la vie de la collectivité ;
- thématique, en fonction de l'actualité des réformes ;
- personnalisée, en fonction des besoins des collectivités.

Le CDL répond avec réactivité aux besoins des élus et leur apporte un éclairage pour faciliter leur prise de décisions. Il fonctionne en réseau, traite directement certaines demandes et mobilise d'autres acteurs et ressources pour les sujets les plus complexes ou ne relevant pas de son champ de compétence.

L'année 2022 a été marquée par la montée en puissance du réseau des CDL dans le département. Huit étaient en poste au 1er janvier et 2 autres ont été nommés aux mois de mars et de mai.

Le réseau des CDL du Pas-de-Calais a réalisé en 2022 près de 5 700 actions à destination des collectivités.

Ces interventions restent à forte majorité orientées vers le conseil budgétaire et comptable (41%), constat relevé depuis la création du métier de CDL.

La moitié de ces actions sont afférentes à des envois de documentation et de renseignements.

Sur le reste de leur activité, le quart de ces actions envers les collectivités est lié à des études et des expertises (avec une particularité : cette part monte à 40% si l'on ne retient que les conseils apportés aux EPCI) . 15 % à des restitutions (CHD, DVFF, IPC) et 10% à des rencontres individuelles ou participations à des réunions ou conseils.

Le caractère pro-actif de la mission du CDL est confirmé avec un peu plus de 50 % des opérations menées à l'initiative du CDL.

Dans le Pas-de-Calais, 201 collectivités dotées d'un CDL (soit un échantillon d'un peu moins de 40%) ont répondu au questionnaire de satisfaction de décembre 2022. La note moyenne de satisfaction générale sur les prestations de conseil délivrées par le CDL est de 4,47/5. Le département présente un indice CL-29 (part de communes ayant donné la note de 4 ou 5) de 92% (ce taux est de 88,26 % au niveau national).

### **Le déploiement de la nouvelle nomenclature comptable M57**

*Guillaume Fognies, responsable de la division du Secteur Public Local et des missions économiques*

Pour le département du Pas-de-Calais, 2069 budgets sont concernés par le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57. Au 1er janvier 2022, 5,53 % de ces budgets avaient basculé dans cette nouvelle nomenclature. Or le déploiement devait être accélérée dans la perspective d'une généralisation à l'horizon 2024.

Un plan départemental a donc été mis en oeuvre au cours de l'année 2023 associant tous les acteurs du SPL (CDL, SGC, Trésoreries et Division SPLME).

Plusieurs sessions de formation ont ainsi été dispensées dans le département : 3 sessions "M57 approfondissement" et 4 stages "M57 les travaux liés à la bascule".

Outre la forte mobilisation des CDL et des postes comptables sur ce sujet, la Division SPL a organisé plusieurs réunions d'information d'une demi journée à destination de communes et d'EPCI.

Par ailleurs, une lettre conjointe Préfecture/DDFIP présentant la M57 et l'intérêt d'anticiper le changement d'instruction a été adressée à l'ensemble des collectivités du département le 3 juin 2022.

Au final, 1087 budgets ont adopté le référentiel M57 au 1er janvier 2023, soit un taux de bascule de 56,89%. Hors budgets dissous et hors AFR/ASA, selon les modalités de suivi de la Délégation Nord, le taux de bascule s'élève à 62,39 %. Cette situation est particulièrement satisfaisante pour notre Direction, compte tenu du volume de budgets concernés, et illustre la mobilisation sans faille de tous les acteurs du SPL.

### **Le filet de sécurité inflation**

*Guillaume Fognies, responsable de la division du Secteur Public Local et des missions économiques*

L'article 14 LFR1-2022 prévoit une dotation au profit des communes et de leurs groupements ayant subi, en 2022, une perte de CAF brute liée à : la majoration du point d'indice sur les rémunérations, l'effet de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage urbain et sur les achats de produits alimentaires. Les collectivités éligibles pouvaient demander un acompte de 30 à 50 % du montant de cette aide.

Au final, 119 demandes d'aides ont été validées, 5 ont été refusées. Les acomptes s'échelonnent de 1 018 € à 400 000 €, pour un montant moyen de 32 284 € et un montant total de 3,8M€.

### **Le dispositif "signaux faibles" en 2022**

*Guillaume Fognies, responsable de la division du Secteur Public Local et des missions économiques*

La crise sanitaire de la Covid-19 a modifié la mission de soutien aux entreprises en difficulté, notamment dans la perspective de l'extinction progressive des aides. C'est dans ce contexte que l'action de la DGFIP a été renforcée avec la mise en place, depuis le 1er juin 2021, du plan d'action interministériel visant à accompagner et conseiller les entreprises en sortie de crise.

Pour ce faire, un conseiller départemental à la sortie de crise (CDSC) a été désigné, portée par le secrétariat permanent du CODEFI, lui-même assuré par les chargés de missions économiques de la DDFIP. Sa mission s'articule autour de 3 piliers : la détection précoce des fragilités financières, l'orientation des entreprises présentant une fragilité économique ou financière et l'accompagnement individualisé, en lien avec les partenaires publics et privés du plan d'action, dans le respect du secret des affaires et du secret fiscal.

Dans ce triple objectif, un nouvel algorithme de détections dit « Signaux Faibles » s'appuyant sur l'intelligence artificielle a été développé. Il vise à détecter les entreprises dont les difficultés seraient susceptibles de conduire à une procédure collective sous 18 mois.

A ce titre, le CDSC est désormais en charge de conduire une analyse systématique de la situation des entreprises détectées en "1ère alerte". Ces travaux d'analyse doivent être partagés avec les membres du CODEFI restreint afin :

- de confirmer la pertinence des signalements au regard des connaissances du tissu économique local détenues par chaque partenaire ;
- et, le cas échéant, d'arrêter une prise de contact par le membre du CODEFI restreint le plus compétent pour répondre à leurs difficultés.

Trois listes ont été transmises entre décembre 2021 et septembre 2022. Au total, elles ont isolé 482 entreprises, 432 ont été analysées par le CDSC et 111 ont été signalées au comité Signaux Faibles.

### **La consolidation du "zéro-cash" dans le département**

*Lucie Dekeister, responsable de la Division des Opérations de l'Etat*

L'externalisation des opérations en espèces, institué par l'article 201 de la loi de finances pour 2019, s'est déclinée en trois étapes :

La mise en place du paiement de proximité le 28 juillet 2020 : en 2022, dans le Pas-de-Calais, les 325 buralistes ont traité 32 304 paiements pour un montant total de 2 579 497 euros. Ce mode de paiement s'est développé rapidement (954 paiements ont été effectués en 2020, puis 20 598 paiements en 2021). 68 % des paiements sont réalisés par carte bancaire.

L'application du marché "dépôt/retrait" le 30 avril 2021 : ce marché passé entre la DGFIP et La Banque Postale (LBP) permet aux partenaires institutionnels de réaliser les opérations en numéraire traditionnellement effectués aux guichets des finances publiques auprès des 80 bureaux de Poste habilités.

Ces deux dispositifs, complétés de la recherche d'une solution alternative au numéraire pour le paiement des secours des collectivités (et notamment de la mise en place par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais d'un paiement par carte prépayée via un prestataire externe en septembre 2021) ont permis de rationaliser le réseau des caisses en numéraire des finances publiques dans le département. Au 1er mars 2023, 4 caisses résiduelles demeureront situées dans les villes sièges de tribunaux judiciaires, contre 51 caisses au 1er janvier 2022.

### **Les opérations domaniales marquantes de 2022**

*Didier Vermeersch, responsable de la division des Domaines et de la politique immobilière de l'État*

En raison de la fermeture de la Recette des finances de Boulogne Sur Mer en 2018, l'immeuble du 16 rue Victor Hugo a été déclaré inutile aux besoins de l'État. La commune en a décidé l'acquisition en exerçant son droit de priorité. La cession a été réalisée en fin d'année 2022. La photo ci-contre présente la magnifique porte classée de cet immeuble.

Dans le cadre de la campagne de fiabilisation de la comptabilité patrimoniale de l'État, a été évalué, en 2022, le Palais de Justice de Boulogne sur Mer, dont la toiture venait d'être refaite et où des travaux importants d'acoustique étaient en cours, notamment dans les salles d'audience.



### **La mise en place du partenariat DDFiP/URSSAF en 2022**

*Cédric Defives, responsable de la division du recouvrement*

Depuis le 4 novembre 2021, la DDFiP s'est engagée avec l'URSSAF Nord-Pas-de-Calais dans un protocole de coopération, qui prévoit l'échange d'informations entre les deux partenaires et une concertation préalable à la mise en œuvre de certaines actions de recouvrement forcé



juridictionnel. Au cours de l'année 2022, la DDFiP a ainsi transmis des informations concernant une cinquantaine de dossiers à l'URSSAF et 47 dossiers ont faits l'objet d'une concertation préalable à l'engagement d'actions de recouvrement forcé.

Ces échanges ont été complétés par deux rencontres sur site qui ont donné l'occasion à chaque partenaire de présenter ses applications et méthodes de travail. Un bilan très satisfaisant du fonctionnement de la convention a ainsi pu être réalisé en décembre 2022, lors d'une réunion entre Franck Mordacq, DRFiP du Nord et de la région Hauts-de-France et Laury Ducombs, directeur de l'URSSAF Nord-Pas-de-Calais et Claude Girault.

### **L'activité des huissiers**

*Cédric Defives, responsable de la division du recouvrement*

Composée de 8 huissiers et huissières des Finances publiques, l'équipe départementale du Pas-de-Calais, assure une part importante des actions en recouvrement conduites par les postes comptables du département. En 2022, les huissiers des Finances publiques ont ainsi réalisé 16 000 actes à la demande des postes, principalement pour le recouvrement des produits des collectivités territoriales et des amendes. L'année 2022 a été marquée également par une extension des compétences des huissiers des Finances publiques qui sont désormais chargés de la signification de certains actes, et en particulier des assignations en liquidation judiciaire.

L'activité quotidienne des huissiers a également évolué, avec l'utilisation d'un boîtier MPoS (Mobile Point of Sale) couplé à leur smartphone qui leur permet de proposer aux redevables de payer par carte bancaire lors de leurs opérations sur le terrain.

### **La sécurisation des situations juridiques complexes par la production de rescrits**

*Yves Hellion, responsable de la Division des Affaires Juridiques et du Contentieux*

La procédure de rescrit (général ou spécifique), permet aux professionnels, particuliers, associations ou collectivités territoriales, d'obtenir une prise de position de l'administration sur l'application d'un texte fiscal, notamment au regard d'une situation particulière, et concerne tous les impôts, droits et taxes mentionnés dans le code général des impôts. La réponse formulée apporte une sécurité juridique et engage l'Administration.

En cas de désaccord avec la réponse de l'administration fiscale, l'utilisateur peut solliciter un second examen de sa demande.

Toujours largement utilisée par les organismes à but non lucratif et les professionnels du droit, cette procédure rencontre aussi un écho favorable auprès des collectivités territoriales. Dans ce cadre, les Conseillers aux décideurs locaux sont le relais naturel des demandes croissantes de rescrit des collectivités et des facilitateurs pour obtenir les éléments complémentaires nécessaires pour examiner les demandes.

Avec plus de 230 demandes reçues, l'année 2022 conforte largement cette procédure dans le paysage fiscal départemental.

## **Une nouvelle mission à compétence supra-départementale à la DDFIP : le Pôle National de Contrôle des Particuliers de Béthune**

*Alain Beillas, responsable du Pôle National de Contrôle à Distance de Béthune*

A la suite d'un appel à candidature lancé le 17 octobre 2019, dans le cadre du volet spécifique de relocalisation des services du NRP, la ville de Béthune a fait part de sa volonté d'accueillir un service de la DGFIP.

La constitution de nouveaux Pôles Nationaux de Contrôle fiscal à Distance (PNCD) des particuliers a été décidée afin de répondre à l'objectif d'améliorer le civisme fiscal. Le PNCD de Béthune créé au 1er septembre 2022 fait ainsi partie des cinq PNCD qui seront créés entre 2021 et 2023, avec Châteaudun (2021), Besançon (2022), Belfort et Dieppe (2023).

Localement, les 30 emplois ont été pourvus au 1er septembre 2022. L'effectif sera porté à 40 emplois en 2023. Un dispositif de formation professionnelle a été mis en place de manière individualisée pour chaque agent, étalé de septembre 2022 à juin 2023. Il représente un total de 216 jours de formations en 2022.

Les agents du PNCD traitent les dossiers figurant sur les listes transmises par le bureau SJCF-1D, les CSP d'initiative relevant du périmètre des missions des PCRPs locaux. La compétence du service est nationale y compris sur les départements ultra-marins. Seuls les contrôles en matière de successions sont exclus de son périmètre.

Le PNCD a reçu 12 listes en 2022 représentant 8.633 foyers fiscaux en potentielle anomalie. Les agents disposent d'une habilitation nationale à l'ensemble des applications, y compris ILIAD (application utilisée pour réaliser directement les taxations). Pour chaque foyer fiscal encore en anomalie à la date de prise en charge par l'agent, une affaire est créée dans ALPAGE.

L'installation du service s'est déroulée dans de bonnes conditions permettant un démarrage rapide de l'activité. Au 31 décembre 2022, 1 314 dossiers ont été ouverts dont 1 094 (83%) orientés en régularisation. 795 dossiers ont été clôturés (dont 706, ressortant d'une acceptation de régulariser la situation), pour un taux de taxation de 87 %, 3 044 100 € de droits nets soit 3 829 € en moyenne par dossier et une médiane de 3 174 €.

## **Le retour d'expérience sur la création des SGC**

*Marianne Verstraete et Joffrey Renuy, auditrice et auditeur à la Mission Départementale Risques et Audit*

L'audit interrégional a été réalisé avec 5 départements de la Délégation Nord (62, 59, 80, 02, 14) et 5 départements de la Délégation Centre-Est, en juin et juillet 2022 pour sa phase terrain.

L'objectif était de dresser un bilan de la mise en place des SGC dans le département sur 4 thématiques : l'organisation, l'optimisation des applications, les liaisons avec les tiers et les ressources humaines. Les investigations ont majoritairement pris la forme de questionnaires à l'attention des responsables de structures et de leurs adjoints, des agents, des conseillers aux décideurs locaux et des divisions de la DDFIP. L'échantillon a été constitué des SGC de Lens, Béthune, Hénin-Beaumont et Bruay-la-Buissière.

Les constats généraux sont :

- une organisation et un pilotage à orienter dans le sens d'une augmentation du volume d'activité, de la massification des tâches et d'une homogénéité du niveau de service rendu aux collectivités locales ;

- le déploiement des fonctionnalités d'optimisation des process permises par les applications est effectif en dépense mais peuvent être améliorées pour la fiabilisation des tiers et l'activité de recouvrement ;
- la collaboration avec les CDL et avec les divisions SPL et Recouvrement forcé est satisfaisante,
- les agents et les membres de l'encadrement se sont exprimés sur les conditions matérielles, la logistique, l'organisation et les méthodes de travail dans leur SGC. Il en ressort un travail managérial accentué sur le plan collectif et individuel via la conduite du changement. Parallèlement, le souhait de maintenir la qualité du service est exprimée par les équipes.

## **3.2. Panorama de notre année en 2022**

### **Février 2022 : le Comité Départemental Risques et Audit**

*Le Comité Départemental Risques et Audit (CDRA) s'est tenu le 1er février 2022, en présence de Catherine Fénelon, Déléguée du Directeur et Grégoire Le Bars, Pilote Risques et Audit Inter-régional.*

*Le CDRA permet de restituer les principaux travaux inscrits au Plan Départemental de Contrôle Interne (PDCI) et au Plan Départemental d'Audit de l'année précédente (PDA), et valider la programmation de ces mêmes plans pour l'année suivante.*

*Ces travaux participent à consolider la maîtrise d'activité de la DDFiP sur l'ensemble de ses missions.*



### **Mars 2022 : Retour d'expérience - La fusion des SIP de Lens**

*La fusion des SIP de Lens en 2021 au sein d'une structure unique a permis la création d'un SIP gestionnaire de 135 305 foyers fiscaux sur une partie important du bassin minier.*



*Son responsable, Bruno Buiron a pu rappeler l'historique derrière la fusion des deux structures précédentes. Puis plusieurs cadres et agents ont présenté la nouvelle organisation interne, les enjeux et les actions menées ayant participé au succès des opérations.*

## **Mars 2022 : Collège des chefs de service à la Coupole de Saint-Omer**



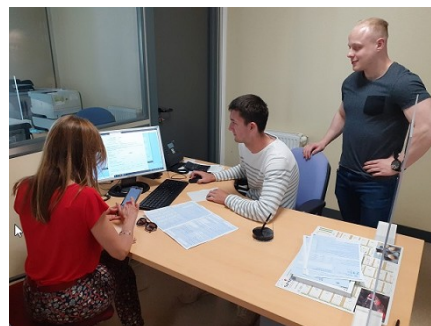
*Les cadres de la DDFiP se sont réunis en Collège des Chefs de Service à la Coupole de Saint-Omer le 30 mars 2022.*

*En plus des actualités métier (déploiement de la M57, dématérialisation dans le secteur public local et installation des Conseillers aux Décideurs Publics Locaux) et transverses (table ronde consacrée au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) de la DDFiP, la réunion a été marquée par l'intervention de Frédéric Advielle, Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France. Sur invitation de la DDFiP, le Président a pu présenter les missions de la juridiction financière ainsi que le calendrier de déploiement et les principales conséquences à venir de la mise en place du Régime de Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) en remplacement de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (RPP) des comptables publics l'année prochaine.*

## **Mai 2022 : La campagne déclarative**

*Temps fort de l'activité des Services des Impôts des Particuliers, la campagne déclarative a débuté le 7 avril pour se clôturer le 8 juin. L'accueil omni-canal (physique, téléphonique et par courriel) a pu être assuré par les services, les établissements France Service et les points de contact pour l'ensemble des 830 000 foyers fiscaux du département.*

*(Usagère reçue par Maxence Delforge, stagiaire de l'Université d'Artois, et Léandre Mosse, recrutement en service civique, traitant une télé-déclaration au SIP de Béthune)*



## **Mai 2022 : Signature de CAP à l'ANGDM**

*Installée à Noyelles-sous-Lens, l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM) est l'opérateur de l'Etat en charge de l'ensemble des prestations versées aux anciens mineurs et leurs ayant-droits. Ses dépenses s'élèvent à 300 millions d'euros par an, à destination de 83 000 bénéficiaires.*

*Acteur économique majeur des anciens bassins miniers de France, l'Agence est aussi un partenaire important pour la DDFiP. Il est notamment son client Dépôt de Fonds le plus important : l'ensemble de ces versements sont enregistrés dans les écritures de la DDFiP.*

*La Convention Allégée en Partenariat permet un allègement des contrôles sur deux chaînes de dépenses. Elle a été signée par son Directeur Laurent Bergeot, son agent comptable Guillaume Haxaire et Claude Girault, suite à un diagnostic conduit par la MDRA. Avec cette convention, cette offre de service généralement proposée aux collectivités locales a été offerte pour la première fois à un opérateur de l'État dans le département.*



### **Juin 2022 : Réunion sur l'évolution des missions foncières**

*Les agents des cellules foncières des SIP, du PELP et du PTGC ont été réunis à l'auditorium de la Fabrique de Béthune. Les participants se sont vus présenter les principales évolutions à venir pour la mission foncière. Ils sont nombreux sur ces métiers : transfert de la taxe d'urbanisme, déploiement du foncier innovant, évolutions applicatives (GMBI, GESLOC, SURF...).*

*Les premiers jalons d'une réforme organisationnelle ont aussi pu être exposés : notamment le projet de transfert des cellules foncières des SIP vers un service spécialisé et mieux intégré avec le PELP et le PTGC.*



### **Septembre 2022 : Ouverture du PNCD de Béthune**

*Les 30 premiers agents du Pôle National de Contrôle à Distance (PNCD) de Béthune, dont son responsable Alain Beillas et son adjointe Séverine Vieira ont pris leurs fonctions le 1er septembre 2022.*

*Deuxième service relocalisé dans le département, le PNCD est en charge de la réalisation de campagnes d'envois de courriers de défallants déclaratifs et de contrôles sur pièces en matière d'impôts sur les revenus, ISF/IFI et de fiscalité immobilière hors successions.*



## **Septembre 2022 : Accueil des nouveaux agents de la DDFiP 62**

*83 nouveaux collègues ont rejoint la DDFiP du Pas-de-Calais au 1er septembre 2022.*

*Une demie-journée de présentation de leur nouvelle Direction leur a été proposée : missions, services, actualité de la Direction, correspondants RH et organisations syndicales.*



## **Septembre 2022 : Signature d'une Convention de Contrôle Allégée en Partenariat avec le Centre Hospitalier de Lens**

*Le 6 septembre 2022, une convention de Contrôle Allégée en Partenariat (CAP) a été signée entre le Directeur Général du CH de Lens, Bruno Donius, son comptable Philippe Polan et Claude Girault.*

*Le CH emploie plus de 4 000 agents et émet annuellement 45 000 mandats pour un montant de 304 millions d'euros. Après un diagnostic effectué par la MDRA constatant l'organisation de l'ensemble de la chaîne de dépenses, de l'ordonnateur au comptable, le dispositif permettra de fluidifier la prise en charge de ses dépenses pharmaceutiques de l'établissement.*



*Le CH de Lens devient ainsi la sixième collectivité du département à bénéficier d'une CAP, après la commune de Berck, les CH d'Arras, de Calais et de Boulogne-sur-Mer ainsi que l'Institut Départemental Albert Calmette de Camiers.*

## **Octobre 2022 : Congrès des maires du Pas-de-Calais au Touquet**



*La 7e journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, organisée au Palais des Congrès du Touquet-Paris-Plage par l'Association des Maires de France a réuni plus de 750 participants le 6 octobre 2022.*

*Cette rencontre a été l'occasion d'un débat sur l'avenir des services publics. Hubert Girard et Danièle Fasquelle, maire du Touquet - Paris-Plage ont co-animé l'atelier "Finances Locales : cap sur 2023". La Division du Service Public Local et des Missions Economiques ainsi que les CDL ont co-animé l'atelier dédié à la dématérialisation des procédures.*

### **Novembre 2022 : Réunion des ambassadeurs du modèle managérial**

*Sous l'impulsion d'Isabelle Jouinot et Didier Vermeersch qui ont participé à l'élaboration du Modèle Managérial pour la DGFIP au niveau national, une première réunion des 17 ambassadeurs locaux de ce modèle s'est tenue le 10 novembre 2022.*

*Le Modèle Managérial a vocation à recenser les compétences managériales indispensables à l'encadrement d'équipes élargies, au pilotage de l'activité et de la performance ainsi qu'au pilotage par les risques et les enjeux dans le nouveau contexte de la RGP à venir.*



### **Décembre 2022 : Réunion des CDL du 2 décembre**

*Dans le cadre de leurs rencontres régulières, les Conseillères et Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) du Pas-de-Calais se sont retrouvés à Arras avec l'équipe de la division du secteur public local et des affaires économiques ainsi qu'avec Isabelle Jouinot pour la MDRA le 2 décembre.*

*A l'occasion d'un moment de convivialité, Claude Girault, en présence du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, Alain Castanier, ainsi que d'autres membres de la Préfecture ont rejoint les CDL afin d'échanger sur les sujets communs vis-à-vis des collectivités locales.*





## **4. Notre cahier statistique de 2022**

### **Le réseau et les moyens de la DDFiP**

#### *Les effectifs réels*

<b>Les effectifs réels en 2022</b>	
<b>Total</b>	
Cadres A+	111
Cadres A	231
Cadres B	619
Cadres C	408
<b>Taux de temps partiel</b>	
Cadres A+	1,8 %
Cadres A	13,8 %
Cadres B	18,2 %
Cadres C	23,5 %
<b>Taux d'agent bénéficiant d'une convention de télé-travail</b>	
Cadres A+	61 %
Cadres A	65 %
Cadres B	63 %
Cadres C	46 %
<b>Taux de féminisation</b>	
Cadres A+	40,5 %
Cadres A	55 %
Cadres B	65 %
Cadres C	60 %
<b>Âge moyen</b>	
Cadres A+	53 ans et 5 mois
Cadres A	46 ans
Cadres B	50 ans et 10 mois
Cadres C	46 ans et 2 mois

La formation professionnelle

La formation professionnelle en 2022	
Nombre de jours de formation reçus	6 691 jours
<i>dont formation initiale</i>	34 jours
<i>dont formation continue</i>	6 385 jours
<i>dont préparation concours</i>	272 jours
Les formations marquantes en 2022 :	
<i>Application Semafor</i>	
<i>La mission comptable MEDOC WEB dans les SIP</i>	
<i>Application GestOdl Gestion</i>	
<i>Application GESLOC - module SURF</i>	
<i>ravaux préparatoires et de bascule au référentiel M57</i>	
<i>Application D2C postes comptables SPL et amendes</i>	
Préparation aux concours	
<i>Préparation aux concours de catégorie A :</i>	
<i>IPFIP</i>	<i>21 préparants</i>
<i>IFIP</i>	<i>5 préparants</i>
<i>IFIP examen professionnel</i>	<i>31 préparants</i>
<i>Préparation aux concours de catégorie B :</i>	
<i>CP</i>	<i>22 préparants</i>
<i>CIN</i>	<i>18 préparants</i>
<i>CIS</i>	<i>14 préparants</i>
<i>Examen PAU</i>	<i>3 préparants</i>
<i>Stagiaires, apprentis et volontaires services civiques</i>	
<i>Accueil de stagiaires collégiens, lycéens et étudiants</i>	<i>31 élèves</i>
<i>Accueil d'apprentis</i>	<i>10</i>
<i>Services civiques 1ère campagne (déclarative)</i>	<i>14</i>
<i>Services civiques 2è campagne (avis)</i>	<i>10</i>

Le Dialogue Social (CTL, CHSCT)

Le dialogue social en 2022	
Nombre de Comités Techniques Locaux (CTL)	9
<i>dont reconvoqués</i>	5

La ressource budgétaire et immobilière

Le BIL en 2022	
La ressource budgétaire	
Autorisations d'engagement consommées	5 723 493 €
Crédits de paiement consommés	6 264 452 €
Nombre d'engagements commandés	1 200
Demandes de paiement traitées (hors FDD)	3 500
Marchés gérés	50
Le parc informatique	
PC déployés	1 830
Ecrans	3 508
Portables et ultra-portables	1 288
La ressource immobilière	
Immeubles appartenant à l'Etat (domanial)	15
<i>dont surface utile brute</i>	<i>44 791 m<sup>2</sup></i>
<i>dont postes de travail</i>	<i>13</i>
Immeubles pris en location	13
<i>dont surface utile brute</i>	<i>9 595 m<sup>2</sup></i>
<i>dont postes de travail</i>	<i>296</i>

## Au service des particuliers

<b>L'activité des Services des Impôts des Particuliers en 2022</b>	
<b>Produit des impôts gérés par les services (en k€)</b>	
Impôt sur le revenu	863 751
IFI	8 138
TH	87 682
THLV	3 006
TF	856 522
CAP	0
<b>Données de charge</b>	
Nombre de foyers fiscaux	832 359
Nombre de défaillants déclaratifs relancés	25 415
Nombre de contrôles de régularisation	1 557
Nombre de locaux avec valeur locative > 300 €	598 937
Locaux mis à jour dans les applicatifs	237 709
Locaux en taxe d'habitation secondaire	83 985
Nombre de demandes contentieuses et gracieuses traitées	26 965
Nombre de débiteurs	24 686
Restes à recouvrer en fin d'année	38 699

<b>La campagne déclarative</b>	
Usagers reçus (y compris sur rendez-vous)	46 787
Nombre de rendez-vous APRDV	7 341
Nombre d'appels pris en charge	49 672
Nombre d'eContacts traités	16 756
<b>La campagne des avis</b>	
Usagers reçus (y compris sur rendez-vous)	68 637
Nombre de rendez-vous APRDV	8 132
Nombre d'appels pris en charge	87 830
Nombre d'e-Contacts traités	48 023

## Au service des professionnels

L'activité des Services des Impôts des Entreprises en 2022	
Produit des impôts gérés par les services (en k€)	
TVA	1 832 921
IS	617 505
CFE, taxes annexes et IFER	163 013
Données de charge	
Nombre de redevables professionnels	144 086
Nombre d'obligations TVA	117 280
Nombre d'obligations CFE	118 166
Locaux assujettis à la taxe sur les friches commerciales	336
Locaux assujettis à la TASCOM	1 240
Remboursements de Crédits TVA à traiter	24 092
Liquidations d'Impôts sur les Sociétés à traiter	91 146
Demandes contentieuses traitées	7 469
Procédures collectives traitées	650
Nombre de débiteurs nets	5 690
Restes à recouvrer en fin d'année	76 617

### En soutien aux professionnels

L'activité de la mission économique en 2022	
La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)	
Nouveaux dossiers	28
Nouveaux plans accordés	20
Salariés concernés (hors dossiers exceptionnels)	1 709 (48 dossiers)
Le Comité Départemental d'Examen des Difficultés de Financement des Entreprises (CODEFI)	
Nombre de CODEFI restreints	11
Nombre d'entreprises suivies	30
Les Comités de Sortie de Crise	
Nombre de sollicitations d'entreprises	129
Orientation des sollicitations	
DDFIP (CCSF/SIE en présence dettes fiscales et ou sociales)	37
CODEFI restreint (présentation du PEPE)	13

Banques	8
Banque de France - Médiation du Crédit	13
Médiation des entreprises	4
Tribunal de commerce	14
Experts-comptables (exclusivement en lien avec le dispositif de la restructuration du PGE)	29
Divers (URSSAF, DDETS, Pôle Emploi, Chambres Consulaires)	9

*Les affaires juridiques et le contentieux*

L'activité de la Division des Affaires Juridiques en 2022	
Réclamations contentieuses reçues	36 251
Demandes gracieuses reçues	6 495
Demandes de rescrit	232

*Pour tous les publics : la publicité foncière et l'enregistrement*

L'activité des Services de Publicité Foncière et de l'Enregistrement en 2022	
Formalités enregistrées	135 448
<i>dont télé@actées</i>	81,9 %
Droits d'enregistrement, de timbres et autres contributions recouvrés	385,6 M€
<i>dont droits de mutation</i>	165,8 M€
<i>dont taxe de publicité foncière</i>	219,8 M€

*Actualité des missions foncières*

Les missions foncières en 2022 : l'activité du PELP, PTGC, et des cellules foncières des SIP	
Nombre de parcelles	2 060 345
<i>dont bâties</i>	589 506
<i>dont non bâties</i>	1 470 839

## **Au service des collectivités**

<b>L'activité des Services de Gestion Comptable et des Trésoreries en 2022</b>	
La gestion	
Nombre de budgets	2 542
Nombre de communes	886
Nombre d'EPCI à fiscalité propre	19
Nombre de syndicats	167
Nombre d'associations syndicales	393
Nombre d'EPS	15
Nombre d'EPSMS	84
Nombre de régies	3 565
Les recettes	
Nombre de lignes de titres prises en charge	3 514 765
Les dépenses	
Nombre de lignes de mandats pris en charge	3 047 777
Le service aux collectivités locales	
Nombre de partenariats formalisés avec les établissements publics	7
Nombre de CAP en cours	7
Pourcentage de collectivités en full-démat	85,4 %
Pourcentage de collectivités ayant basculé en M57	58,19 %
Nombre d'analyses financières rendues	601
Pourcentage de reddition des comptes	82,56 %

## **Au service de l'État : les opérations comptables de l'Etat et la gestion des comptes de Dépôts de Fonds au Trésor**

<b>L'activité de la Division des Opérations de l'Etat en 2022</b>	
Exécution de la dépense du Ministère des Armées	
Nombre de demandes de paiement traitées	49 661
Montant décaissé	386 403 926,22 €
Les produits divers	
Nombre de factures prises en charge	262
Montant pris en charge	23 148 320,40 €

L'activité bancaire	
Nombre de comptes Dépôts de Fonds	1 559
<i>dont Etat</i>	122
<i>dont Établissements Publics Locaux d'Enseignement</i>	273
<i>dont régies du Secteur Public Local</i>	1 164
Montant de l'en-cours des comptes Dépôts de Fond fin 2022	370 493 248 €

### **Au service de l'ensemble des collectivités publiques : les missions domaniales**

L'activité de la Division des Domaines et de la Politique immobilière de l'Etat en 2022	
Demandes d'évaluation traitées	1 623
Conventions d'utilisation renouvelées	10
Nombre de baux rédigés (SLD et PGD)	61
Montant des loyers gérés par an	2,1 M€
Nombre de cessions réalisées	15
Nombre de concessions de logement signées	31
Montant des redevances domaniales émises	1,5 M€

### *Le recouvrement forcé des créances publiques : impôts, amendes et produits locaux*

L'activité de recouvrement en 2022	
Les amendes	
Montant des prises en charge	28 600 000 €
Taux de recouvrement	25,45 %
Nombre de PCA	42 633
Nombre de SATD	58 603
Nombre de saisies-vente	8 748
Les créances fiscales	
Particuliers : Nombre de dossiers débiteurs	24 686
Particuliers : Montant des restes à recouvrer	38 699
Particuliers : nombre de SATD réalisées	88 732
Particuliers : nombre de saisies-vente réalisées	2 161
Professionnels : Nombre de dossiers débiteurs	5 690
Professionnels : Montant des restes à recouvrer	76 617



Professionnels : nombre de SATD réalisées	7 883
Professionnels : nombre de saisies-vente réalisées	241
Les créances locales	
Nombre de PCA	68 964
Nombre de saisies-ventes	3 507
Nombre de SATD	68 964

La lutte contre la fraude par le contrôle fiscal

L'activité du Contrôle Fiscal en 2022	
Nombre de contrôles fiscaux externes (CFE)	436
Droits nets rappelés en CFE	21 820 572
Pénalités rappelées en CFE	12 123 367
Nombre de 3909 retenues	480
Part de programmation issue du data-mining	50,4 %
Nombre de droits d'enquête clos	33
Nombre de plaintes déposées	24
<i>dont plaintes pour fraudes fiscales</i>	3
Contrôles patrimoniaux (hors ESFP)	21 555 553
Dénonciations obligatoires transmises aux parquets du département	12

La maîtrise d'activité : le contrôle interne et l'audit

L'activité de la Mission Départementale Risques et Audits en 2022	
Le contrôle interne	
Nombre de contrôles programmés au PDCI 2022	584
<i>Nombre de contrôles rendus par les services</i>	580
Taux de complétion du Plan Départemental de Contrôle Interne (PDCI)	99,34%
L'audit	
Nombre d'audit complétés	20
<i>dont audits de structure</i>	12

## 5. Nos résultats

Lutter contre la fraude	
CF-01 - Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées	42,15 %
CF-41 - Taux net de recouvrement DGFIP en droits et pénalités sur les créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1	58,99 %
CF-42 - Part des fiches de programmation à fort enjeux	46,79 %
CF-51 - Part des contrôles ciblés par l'intelligence artificielle et le data-mining	50,38 %
CF-56 - Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable	53,76 %

Garantir le recouvrement des recettes publiques	
CL-09 - Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31/12/N (hors OPH)	97,13 %
GF-08 - Taux de recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires	25,80 %
GF-35 - Taux net de recouvrement des impôts des particuliers (hors CFE et CSP)	99,22 %
GF-36 - Taux net de recouvrement des impôts des professionnels (y compris CFE et CSP)	98 %

Payer rapidement contrôler efficacement les dépenses publiques	
CE-05 - Délai global de paiement des dépenses de l'Etat	12,81 jours
CL-11 - Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local	5,6 jours

Prévenir le contentieux et mieux le gérer	
JF-03 - Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR, de Th et de CAP des particuliers traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux	98,30 %
JF-01 - Taux de réponses définitives en moins de 30 jours aux demandes adressées au conciliateur fiscal départemental	96,70 %
JF-05 - Taux de réclamations contentieuses relatives à la TH traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux	99,03 %
JF-10 - Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de 3 mois (rescrit général)	98,88 %

Renforcer la qualité des prestations proposées aux usagers et aux partenaires	
CL-08 - Indice de Performance Comptable (IPC)	80,17/100
FD-13 - Taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du Domaine	92,40 %
GF-27 - Délai moyen de mise à jour du fichier immobilier	125,5 jours

Directeur de la publication :  
Claude Girault,  
Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais

Comité de rédaction  
Hélène Snauwaert,  
Guillaume Giocanti,  
Josepha Cassano,  
Division de la Stratégie et de la Communication de la DDFiP du Pas-de-Calais



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU PAS-DE-CALAIS  
5, rue du Docteur Brassard,  
62034 Arras